

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2020

L'An Deux Mil Vingt, le jeudi cinq mars à 20<sup>h</sup>, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

**Secrétaire de séance :** M. WALGER.

**Présents :** M<sup>me</sup> LE MEN, M. WALGER, M<sup>me</sup> LE GLÉAU, M. CROUZET (arrivé à 20<sup>h</sup>08), M. VALTON, M<sup>me</sup> BESNARD, M. LEDOS, M. QUÉLENNEC, M<sup>me</sup> TAVERNIER, M<sup>me</sup> LOMMERT, M. PRIZE, M<sup>me</sup> HUGUENIN, M<sup>me</sup> COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT (arrivé à 20<sup>h</sup>23), M. MAURUGEON, M. LE SAUCE (arrivé à 20<sup>h</sup>08), M. HAMON, M<sup>me</sup> ROBIN, M. TESTARD (arrivé à 20<sup>h</sup>27).

**Excusés :** M<sup>me</sup> BRIAND, M<sup>me</sup> FANTOU (pouv. à M. VALTON), M<sup>me</sup> BRETAUD (pouv. à M<sup>me</sup> BESNARD).

**Absent :** M. JOUAN.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu du jeudi 13 février 2020.

### MARCHÉS PUBLICS - COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHESSE ANNE - CRÉATION D'UN NOUVEAU COURT COUVERT DE TENNIS ET RÉFECTION DU COURT EXISTANT – ATTRIBUTION DES LOTS

(Contre : 1 – M<sup>me</sup> BRETAUD par pouvoir donné à M<sup>me</sup> BESNARD / Abstention : 0 / Pour : 18).

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 05 mars 2020, et après étude des 48 offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de création d'un nouveau court couvert, d'un club house et réfection du court existant, sous forme de procédure adaptée, décomposé en 11 lots séparés, aux entreprises les mieux-disantes classées en fonction des critères définis dans le règlement de consultation à savoir le prix des prestations (50 %) et la valeur technique (50 %), suivant le tableau ci-après :

Lots		Entreprises retenues	Montant HT
1	Terrassement - VRD	Lot déclaré infructueux.	
2	Gros Œuvre	PLANCHAIS	54 981,73 €
3	Charpente bois – Mur à ossature bois	Lot déclaré infructueux.	
4	Couverture et bardage métallique - Etanchéité	Lot déclaré infructueux.	
5	Menuiseries extérieures aluminium	RETE	26 000,00 €
6	Menuiseries intérieures	Lot déclaré infructueux.	
7	Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds	LECOQ	7 122,75 €
8	Revêtement de sols sportifs – Equipements sportifs	ST GROUPE	24 469,50 €
9	Peinture – Sols souples - Faïence	Lot déclaré infructueux.	
10	Electricité CFO/CFA – Chauffage électrique	JOUBREL	46 000,00 €
11	Ventilation – Plomberie – Equipements sanitaires	QUARK HABITAT	5 500,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>164 073,98 €</b>
		TVA 20 %	32 814,80 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>196 888,78 €</b>

Les lots n° 1, n° 3, n° 4, n° 6 et n° 9 étant déclarés infructueux, une nouvelle consultation sera lancée pour ces lots.

Considérant que l'audition des promoteurs ne permet pas d'effectuer un choix, que la sérénité nécessaire au vote de l'assemblée n'est pas réunie et qu'une réunion publique sera organisée dans les mois à venir pour une bonne information des montgermontais, ce point n'a pas été délibéré.

---

Suspension de séance du Conseil Municipal de 20<sup>H</sup>41 pour donner la parole à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Bâti Montgermontais.

Reprise de la séance à 20<sup>H</sup>43.

---

## **FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

---

(Contre : 1 – M<sup>me</sup> BRETAUD par pouvoir donné à M<sup>me</sup> BESNARD / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal adopte les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement telles que présentées ci-dessous.

### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Équilibrée en dépenses et en recettes à 2 793 770 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature, s'appuie sur :

- ⇒ des charges à caractère général en augmentation du fait, entre autre du nouveau marché Enfance – Jeunesse, de l'entretien des arbres à faire en 2020 ;
- ⇒ des charges de personnel augmentent avec le "Glissement Vieillesse Technicité" applicable en 2020 ;
- ⇒ une hausse des participations aux organismes de regroupement et aux associations ;
- ⇒ une stabilisation des produits des services avec des effectifs en augmentation par rapport à 2019 au restaurant municipal et à la garderie mais moins de remboursement de l'assurance suite au sinistre du Complexe Sportif de la Duchesse Anne ;
- ⇒ une hausse des produits de la fiscalité par rapport au budget 2019 due à la dynamique des bases malgré le maintien des taux d'imposition ;
- ⇒ une diminution des dotations par rapport au budget primitif 2019 du fait d'un écrêtement de la "Dotation Globale de Fonctionnement".

### **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 2 299 251,24 € dont 825 232,37 € de dépenses non réalisées sur 2019.

Elle comprend :

**A- CINQ OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT** : dépenses pour un total global 1 548 449,27 €, dont 842 185,87 € de nouvelles dépenses :

- N° 541 : Bâtiments scolaires et périscolaires : 4 345,21 € dont 3 800,00 € de restes à réaliser ;
- N° 550 : Pôle Enfance Jeunesse : 680 157,76 € dont 632 627,76 € de restes à réaliser ;
- N° 553 : Mises aux normes ADA/P des bâtiments publics : 126 003,14 € dont 32 753,14 € de restes à réaliser ;
- N° 555 : Court couvert de tennis et club house : 732 678,16 € dont 35 817,50 € de restes à réaliser ;
- N° 556 : Renouvellement Urbain rue Pierre Texier : 5 265,00 € dont 1 265,00 € de restes à réaliser.

**B- LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISÉS EN OPÉRATIONS :**

- **Chapitres 20 et 21** : acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 570 801,97 € dont 118 968,97 € de restes à réaliser 2019, dont :
  - 483 528,59 € dont 116 648,59 € de restes à réaliser :  
La mise en réseau des bâtiments, le changement de serveur et de standard téléphonique, la rénovation des Métairies, les chéneaux de la salle des Courtines et du Complexe Sportif de la Duchesse Anne, les skydômes du Complexe Sportif de la Duchesse Anne, la rénovation d'un court de tennis extérieur, la toiture du restaurant municipal, la chaudière de la salle des Courtines.

- 84 123,38 € dont 2 420,38 € de restes à réaliser :  
Un véhicule pour les services techniques ; mobiliers et matériels divers pour la mairie, les services techniques, le domaine socio-culturel, sportifs, scolaires et périscolaires ; la signalétique des entreprises sur la commune ; le renouvellement du matériel informatique des différents services municipaux.

**Les recettes au Chapitre 13** : subventions et participations pour 581 193,72 €.

**C- LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES** comprennent :

**Les dépenses** pour 160 000,00 € de remboursement du capital des emprunts.

**Les recettes** pour 360 563,19 € :

- Excédent de fonctionnement capitalisé dégagé au Compte Administratif 2019 pour 374 301,93 € ;
- Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2019 pour 180 000 €.
- Des emprunts pour un montant de 615 697,91 € dont un emprunt d'équilibre de 215 697,81 €.

**D- LES OPÉRATIONS d'ORDRES**

- **Chapitre 040** : 20 000,00 €, dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement (travaux en régie).
- **Chapitre 040** : 6 026,00 €, recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement (amortissements).
- **Chapitre 023 et 021** : Capacité d'autofinancement de 273 164,00 €.

---

**FINANCES - MISE EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES**

*(Contre : 1 – M<sup>me</sup> BRETAUD par pouvoir donné à M<sup>me</sup> BESNARD / Abstention : 0 / Pour : 20).*

Le Conseil Municipal se prononce sur la mise en non-valeur de créances dont le recouvrement est compromis (recouvrement amiable et procédures de recouvrement forcé vains et inopérants) d'un montant total de 652,20 €.

---

**FONCIER - RENNES MÉTROPOLE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE – PROPRIÉTÉ 6 RUE PIERRE TEXIER**

*(Contre : 1 – M<sup>me</sup> BRETAUD par pouvoir donné à M<sup>me</sup> BESNARD / Abstention : 0 / Pour : 20).*

Dans le cadre du renouvellement urbain du secteur Pierre Texier, le Conseil Municipal devront valide la convention de mise en réserve au titre du Programme d'Action Foncière à intervenir avec Rennes Métropole pour l'acquisition de la propriété sise 6 rue Pierre Texier, d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> pour un montant de 40 950 €.

---

**PERSONNEL - SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

A la suite de plusieurs départs à la retraite en 2019, le Conseil Municipal valide la suppression de deux postes d'agent de maîtrise principal et d'un poste d'agent technique principal 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

---

**PERSONNEL - CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT TECHNIQUE**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Le Conseil Municipal valide la création de deux postes d'agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour remplacer les postes précédemment supprimés.

---

**PERSONNEL - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Compte tenu de l'attribution d'une mission supplémentaire (apprentissage du FLE), le Conseil Municipal valide la proposition d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet, de 24,50 heures à 28 heures, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2020**

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal arrêté le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2020 prenant en compte toutes les modifications effectuées.

AFFICHE LE : 11/03/2020  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 11 mars 2020

**Le Maire,**  
**Brigitte LE MEN**

